

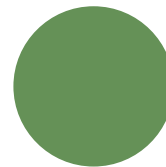


Communauté de Communes
du Pays de Saverne

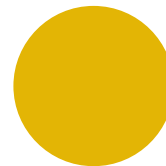
VOTRE INTERCOMMUNALITÉ vous aide à lutter contre LES FRELONS ASIATIQUES*

*frelons à pattes jaunes,
Vespa velutina nigrithorax

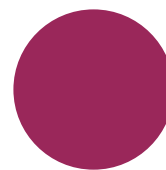
Crédit photo : JPol Marx



Signaler
toute l'année



Piéger
sélectivement



Détruire
en toute sécurité

Ensemble, Protégeons notre territoire



Protégeons la population : une espèce qui perturbe la vie quotidienne et peut présenter un danger à proximité des nids



Préservons la biodiversité : une espèce qui bouleverse l'écosystème local



Protégeons les abeilles : jusqu'à 25% de pertes dans les colonies du fait de la présence du frelon à pattes jaunes



Protégeons nos vergers : un impact direct sur les récoltes

En partenariat avec :



Dans le cadre d'une démarche :



IDENTIFIER LE FRELON À PATTES JAUNES

pour préserver la biodiversité

Le saviez-vous ?
1 colonie en chiffres

1 colonie = jusqu'à
10 nids l'année suivante

12 kg d'insectes
consommés/an dont 1/3
d'abeilles

Zone de chasse allant
jusqu'à 2km

Le saviez-vous ?

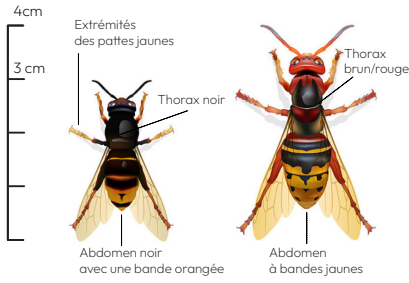
Quelques précautions

Signaler* tout nid ou groupe de frelons

Différencier le frelon asiatique des insectes, essentiels à la biodiversité

Bannir les pièges non sélectifs (type piège à guêpes, fait maison), néfastes pour tous les insectes

Contactez un professionnel agréé pour détruire un nid



Nid primaire

- Reine fondatrice
- Mars à mai
- Petit de la taille d'une orange ou d'un melon
- Entrée vers le bas

Nid secondaire

- Jusqu'à 2000 ouvrières
- À partir de juin
- Gros en forme de poire (jusqu'à 1m de hauteur et 50cm de diamètre)
- Entrée sur le côté
- Souvent en hauteur (arbre, maison...)

Le frelon à pattes jaunes est généralement calme, mais il devient dangereux lorsqu'il se sent agressé ou que l'on s'approche de son nid.

LUTTER EFFICACEMENT

en contactant les bons intervenants au bon moment

SIGNALER* TOUTE L'ANNÉE

* Signaler chaque nid même vide ainsi que chaque destruction. Cela permet d'anticiper le piégeage d'une année à l'autre.



Qui fait quoi ?

une lutte collective

Signaler
toute l'année

Tout le monde peut signaler :

- Un nid primaire
- Un nid secondaire
- Un groupe de frelons
- La destruction d'un nid

Comment le signaler ?

- Scanner le QR code pour accéder au formulaire de signalement
- Contacter votre Communauté de Communes
- Contacter votre mairie



www.cc-paysdesaverne.fr/r/signaler-frelons.php

Communauté de Communes
du Pays de Saverne

16 rue du Zornhoff - 67700 SAVERNE

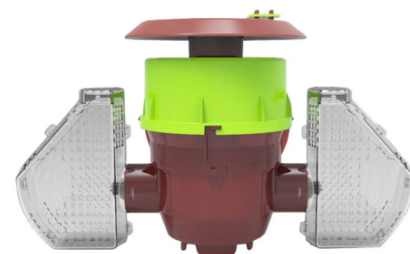
03 88 71 12 29

Piéger
sélectivement

Réseau de référents intercommunaux

200 pièges sélectifs achetés par votre Communauté de Communes seront mis à disposition d'un réseau de référents intercommunaux et répartis sur l'ensemble du territoire.

Saviez-vous que 4 à 6 pièges faits maison type piège bouteille ont le même effet néfaste qu'une colonie de frelons à pattes jaunes ?



Piège à frelon asiatique
Velutina Beevital

Détruire
en toute sécurité

Uniquement par des professionnels agréés

Les nids de frelons sont dangereux, faites intervenir un professionnel agréé.

Il appartient au propriétaire d'ordonner et de financer la destruction d'un nid de frelons.

Demander à votre mairie sa politique de lutte contre le frelon à pattes jaunes.

Votre interco' vous aide à lutter contre le frelon à pattes jaunes

Mise en place d'un plan d'action et création d'un réseau de référents intercommunaux pour organiser le piégeage

Achat de 200 pièges pour notre réseau de référents

Organisation de réunions d'informations

 **Communauté de Communes**
du Pays de Saverne